

**VILLE DE  
RIORGES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 MAI 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

N° 9\_1

OBJET :

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :*

**VŒUX ET MOTIONS**

**SERVICE PUBLIC DE LA POSTE**

**MOTION POUR LE MAINTIEN  
DES HORAIRES D'OUVERTURE  
DU BUREAU DE RIORGES**

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

**VŒUX ET MOTIONS****SERVICE PUBLIC DE LA POSTE  
MOTION POUR LE MAINTIEN  
DES HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE RIORGES**

Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de ses missions de service public inscrites dans son contrat d'entreprise signé avec l'État, La Poste est dans l'obligation de maintenir son maillage territorial de 17 000 "points de contact". Pour atteindre cet objectif, elle privilégie, pour des raisons de rentabilité, les partenariats : agences postales communales ou intercommunales, relais-poste chez des commerçants ou encore des structures de l'économie sociale et solidaire (plus rarement). Outre de nombreuses fermetures, elle réduit aussi considérablement le volume horaire des bureaux de poste classiques et ne garantit plus à l'utilisateur une présence postale de qualité. En dix ans, ce sont en effet plus de 5 000 bureaux de poste qui ont été fermés sur le territoire national.

A Riorges en particulier, les responsables locaux de La Poste ont précisé -dans une lettre du 9 avril 2019- avoir constaté une baisse de l'activité postale et l'accélération des services bancaires en ligne. C'est pourquoi une nouvelle organisation de l'ouverture au public est présentée pour s'adapter à la réelle fréquentation. Actuellement le bureau est ouvert sur une amplitude hebdomadaire de 37h00 et courant juin, dans le cadre de la nouvelle organisation du secteur, il sera ouvert sur une amplitude de 29h30 avec une fermeture le lundi matin, une ouverture à 9h00 au lieu de 8h30 le matin, à 14h00 au lieu de 13h30 l'après-midi.

La réduction des horaires d'ouverture entraînera une forte détérioration de ce service public dont les conséquences seront importantes, notamment en termes de délais d'attente, de proximité, de maillage de territoire pour la population riorgoise et notamment pour les personnes âgées ou à mobilités réduite ou encore de fracture numérique.

Après avoir vidé le milieu rural de présence postale et supprimé un service de proximité, La Poste poursuit son travail de sape dans les agglomérations. A ce titre, la commune de Riorges est particulièrement inquiète sur le projet mis en œuvre sur son territoire.

La Poste continue d'avancer tel un rouleau compresseur, malgré le fait que la question des services publics de proximité demeure au cœur des préoccupations des concitoyens."

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190523-9\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2019

Affichage : 24/05/2019

.../...

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

1. rappelle que La Poste a des valeurs et des missions de service public ;
2. affirme l'attachement de la municipalité au maintien à Riorges de l'ensemble des services, des effectifs et des horaires d'ouverture afin de proposer un service public de qualité accessible à tous ;
3. s'oppose vigoureusement aux horaires restrictifs d'accueil du public du bureau de poste de Riorges.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,  
Riorges, le 24 mai 2019  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190523-9\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2019  
Affichage : 24/05/2019